

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013043

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Signature d'avenants à la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers met en œuvre l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 avec la volonté d'accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire des 32 écoles de la ville et de leur proposer des activités périscolaires de qualité dans les domaines notamment de la culture, du sport, de l'éducation à l'altérité, de l'éducation à la citoyenneté... L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant, développer le goût de l'apprentissage, créer les conditions d'une socialisation harmonieuse et aider à lutter contre les inégalités et les discriminations de toutes natures

Dans ce contexte, la ville s'est appuyée prioritairement sur les ressources locales existantes et le dynamisme des associations en lançant un appel à projets en mai 2013.

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé le principe du partenariat entre la commune et les associations retenues par la commission de sélection des projets.

Par délibération du 5 septembre 2013, ce partenariat a été formalisé par voie de convention.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013 a fait apparaître des besoins d'interventions spécifiques en direction des grandes sections de maternelle et dans une moindre mesure en direction des niveaux élémentaires. Plusieurs associations partenaires ont les capacités de mettre en œuvre des ateliers périscolaires supplémentaires. C'est pourquoi, il est nécessaire de formaliser ces nouvelles propositions par la signature d'avenants.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les avenants à la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est annexée, pour la mise en place d'ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013043

Signataire : ML/SRC

OBJET : Signature d'avenants à la convention annuelle d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 juin 2013 sur le refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur la réforme des rythmes scolaires,

Vu l'appel à projets lancé par la commune d'Aubervilliers au mois de mai 2013 en direction des associations pour la mise en place d'activités périscolaires,

Vu les avis favorables de la commission d'examen des projets du 13 juin 2013 en retenant 90 projets portés par 70 associations,

Vu la délibération n° 193 du Conseil Municipal du 4 juillet 2013 approuvant le principe du partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Vu la délibération n° 257 du Conseil Municipal du 5 septembre 2013 autorisant la signature de conventions annuelles d'objectifs avec une liste d'associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires,

Vu les projets d'avenants à la convention annuelle de partenariat entre les associations et la Commune d'Aubervilliers pour définir de nouvelles les modalités de coopération,

Considérant la volonté de la Commune de compléter l'offre d'ateliers périscolaires prioritairement en direction des grandes sections de maternelles à compter du 2^{ème} cycle soit le 9 décembre 2013, en s'appuyant sur les associations déjà partenaires avec lesquelles une convention a été signée, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer les avenants à la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et les associations dont la liste est jointe pour la mise en place d'ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions de fonctionnement complémentaires suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
INDANS'CITE	401	6574	255	INDANSCI	RYTHSCOL	506
OMJA	400	6574	255	OMJA	RYTHSCOL	686
Compagnie Abel	705	6574	255	ABEL	RYTHSCOL	342
La souris verte 95	400	6574	255	SOURISVE	RYTHSCOL	3009
TOTAL						4543

Le Maire adjoint
Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Omar AÏT-BOUALI